

RÉFORME APE

29-06-2026



RÉFORME APE

Ordre du jour de la réunion :

1. Contexte de la réforme
2. Calendrier de la réforme
3. Quelques données chiffrées
4. Résultats de l'enquête
5. Position du Cabinet Coppieters
6. Position de l'AMA et UNIPSO
7. Enjeux sectoriels
8. Questions - Réactions



RÉFORME APE

1. Contexte de la réforme :

1. Adoption en 1ère lecture de l'avant-projet de décret
2. Transfert des dotations APE vers politiques fonctionnelles
3. Abrogation du système APE actuel au 01/01/2027
4. Réorganisation progressive secteur par secteur en concertation avec les Ministres fonctionnels
5. Mise en place de décrets réceptacles



RÉFORME APE

1. Contexte de la réforme :

- Deux mécanismes « garde-fou » :
 - a) **Gel ou période transitoire de 2 ans** des APE afin de garantir la continuité des financements et de permettre la mise en œuvre progressive des nouveaux mécanismes sectoriels
 - b) **Mécanisme de transition complémentaire** sous la forme d'un « **phasing out** » pouvant s'étendre sur une période maximale **de 3 ans**. Celui-ci pourrait être activé dans les situations où les concertations sectorielles conduiraient à une modification de la répartition actuelle des moyens entre opérateurs



RÉFORME APE

2. Calendrier de la réforme :

Étape	Période	Finalité
Adoption en 1ère lecture	2024-2025	Lancement de la réforme
Préparation	2025-mi-2026	Concertations et cadrage
Décrets réceptacles	Mi-juillet 2026	Définition des mécanismes sectoriels
Abrogation APE	1er janvier 2027	Fin juridique du dispositif
Transition 2 ans	2027-2028	Maintien des effets APE
Phasing out	2027-2030	Adaptation progressive
Régime définitif	2030	Intégration complète



3. Quelques données chiffrées :

- Cadastre du SPW IAS (juin 2025) :
 - Demande d'ETP par opérateur
 - Pas de données reçues de l'administration
- Cadastre du Forem (décembre 2025-mars 2026) :
 - Demande aux employeurs de catégoriser les subventions APE par compétences. Ex:
 - Action sociale/Aide aux personnes → AJ, MA, MVC, AN, RS...
 - Logement → APL, AIS...
 - Tableaux reçus via l'UNIPSO et via le Forem
 - Analyses et corrections éventuelles : ex: des opérateurs sont inscrits en « action sociale/Accueil de jour » mais sont inconnus dans le secteur



3. Quelques données chiffrées : cadastre du Forem (données au 31.12.2024)

UNIPSO : « Importance des aides à la promotion de l'emploi pour le secteur à profit social. Près de 74.000 travailleurs et plus de 3.000 employeurs sont concernés »

Selon « notre » compréhension : **62 services du secteur** dont :

- 55 services privés (dont AMA et ARCA)
- 7 Relais sociaux urbains
- Non repris par l'AMA : CPAS, ville et commune car budget/APE total (pas de distinction par agrément) mais nous savons que 2 maisons d'accueil CPAS ont des APE



3. Quelques données chiffrées : cadastre du Forem (données au 31.12.2024)

Tableau de synthèse réalisé par l'AMA (juin 2026) sur base du cadastre du Forem :

Compétence(s) fonctionnelle(s)	Nbre de services	Equivalents temps-pleins hommes	Equivalents temps-pleins femmes	Equivalents temps-pleins autres	Total d'équivalents temps-pleins
501 - L'Aide aux personnes	45	99,96	150,26	0,00	250,22
203 - La Fonction publique	3	10,35	0,00	0,00	10,35
603 - Le Logement	5	6,70	14,23	0,00	20,93
308 - La Législation relative aux CPAS et leur tutelle	1	0,15	0,00	0,00	0,15
504 - La Politique d'égalité des chances	1	0,50	4,30	0,00	4,80
505 - La Politique de la santé	1	3,00	1,57	0,00	4,57
CF 304 - L'Education permanente et l'Animation culturelle	1	3,00	1,57	0,00	4,57
CF 503 - L'Accueil de l'Enfance	1	0,00	2,42	0,00	2,42
CF 501 - L'Enseignement fondamental	1	1,44	1,00	0,00	2,44
Non déterminé	3	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Total	62	125,10	175,35	0,00	300,45

Conclusion : **ETP sous-évalué**

→ Données à prendre avec prudence au vu des remarques (ex: classification des compétences, MA/MVC/AN/AJ de CPAS non repris)

4. Résultats de notre enquête (18.05.2026) :

43 services répondants :

- 33 membres AMA
- 10 membres ARCA

36 services (sur 43) déclarent avoir des subventions APE :

- 101,47 ETP APE
 - soit 27% des 377,93 ETP des 3 services concernés
 - Budget total APE : 4.567.581,57€





RÉFORME APE

4. Résultats de notre enquête (18.05.2026) :

! Projeter les autres résultats sur GoogleForm !



4. Résultats de notre enquête (18.05.2026) :

Fonctions de support et de soutien :

66% concernent des administratifs et des ouvriers :

→ indispensables au bon fonctionnement des services !

- **Pas de cadre ouvrier/administratif** dans les décrets (AHA et AJ)
- Les ouvriers polyvalents assurent **l'entretien des bâtiments**, les réparations quotidiennes, les aménagements nécessaires et la **maintenance** des infrastructures
- Les techniciens.iennes de surface, agent.es d'entretien ou travailleurs.euses chargé.es de la logistique contribuent à **garantir des conditions de vie dignes**, sécurisées et conformes aux exigences d'hygiène
- Les fonctions administratives permettent quant à elles d'assurer **la gestion comptable, financière et organisationnelle** des structures tout en libérant du temps pour les équipes éducatives et sociales



4. Résultats de notre enquête (18.05.2026) :

Fonctions socio-éducatives :

70 % des emplois concernent des éducateurs.trices (classe 1 et 2) et des assistant.es sociaux :

→ **renforcer l'accompagnement social** !

- **Compenser l'insuffisance des moyens** prévus dans les financements ordinaires : 90 % des répondants estiment que les effectifs issus des agréments **ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des missions dévolues**
- **Compléter les équipes existantes et éviter un fonctionnement en sous-effectif**, tout en permettant un accompagnement plus soutenu des bénéficiaires
- Contribuer à **augmenter le temps disponible par personne**, à développer un suivi plus **individualisé** et à mieux répondre à la **complexité** des situations
- Favoriser la création de **liens de confiance**, la **continuité des parcours** et la **prévention** des ruptures d'accompagnement
- **Assurer des permanences élargies** (soirées, week-ends, nuits, jours fériés), essentielles dans des services confrontés à des situations d'urgence
- Soutenir le **maintien de dispositifs à bas seuil d'accès** et le développement **d'actions spécifiques** (ex: la réinsertion professionnelle, le soutien à la parentalité, l'accompagnement psychologique)

4. Résultats de notre enquête (18.05.2026) :

- **77%** des répondants estiment que les APE permettent à la fois :
 - de compléter l'équipe socio-éducative et
 - de répondre aux fonctions indispensables non-couverte par le décret
 - **Seuls 9%** estiment que c'est pour développer de nouveaux projets/missions
- Loin de représenter un « simple renfort ponctuel », ces travailleurs.euses assurent des **missions structurelles** qui conditionnent directement la capacité des services à **remplir leurs obligations** et à maintenir un **accompagnement de qualité**



RÉFORME APE

5. Position du cabinet Coppieters (19.06.2026) :

- Le Cabinet est toujours au stade de l'**analyse des données du cadastre APE** avec le SPW et le Forem
- Un **courrier individuel** sera prochainement envoyé à chaque opérateur pour confirmer les données inscrites dans le cadastre APE (*remarque AMA : quelques opérateurs ont inscrits leurs subventions APE dans d'autres compétences que « l'Aide aux personnes » - ex: logement, enseignement fondamental*)
- Les **décrets réceptacles** devraient être « relativement simples » pour les services agréés, mais la situation des services non agréés reste plus complexe (faute de base décrétable) et le cas des APE « publics » n'est pas encore réglé
- Les **subventions APE seraient gelées** pendant 2 ans à partir du 01.01.2027 lors du transfert effectif vers les ministres fonctionnels :
 - Le cabinet Coppieters confirme qu'il n'y a **pas de volonté de lissage** ou de **diminution des dotations APE**
 - Mais un **saut d'index des APE Non-Marchands** reste une piste d'économie dans le cadre du conclave budgétaire 2026-2027

6. Position de l'AMA et de l'UNIPSO :

- Transfert à l'identique (AMA)
- Maintien du budget global consacré aux APE (AMA-UNIPSO)
- Préservation et l'indexation des enveloppes affectées aux différentes politiques fonctionnelles (AMA-UNIPSO)
- Modalités de répartition des moyens relevant actuellement des APE « pouvoirs locaux » (UNIPSO)
- Situation des 526 employeurs non agréés risquant de ne pas être intégrés dans une politique fonctionnelle (AMA-UNIPSO) – concerne aussi l'AMA
- Aboutissement du cadastre (UNIPSO)
- Enjeux de simplification administrative (UNIPSO)
- Maintien de délais de liquidation comparables à ceux du dispositif actuel (UNIPSO)



7. Enjeux sectoriels :

- Cadastre
- Transfert à l'identique des dotations APE
- Concertation Cabinet - Secteur
- La rédaction du décret réceptacle
- Les services non-agrérés
- Les services publics
- Le saut d'index non-marchand et ses impacts sur vos services





RÉFORME APE

Questions Réactions

